

N° : 2022_06_17_11

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le



ID : 005-210500617-20220617-2022_06_17_11-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le dix-sept juin deux mille vingt-deux à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Maryvonne GRENIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 33
DATE DE LA CONVOCATION	10/06/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/06/2022

OBJET :

Compte Administratif 2021

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Mélissa FOULQUE procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, M. Fabien VALERO procuration à Mme Sabrina CAL, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Charlotte KUENTZ procuration à M. Nicolas GEIGER, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN

Absent(s) :

M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Solène FOREST, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le Compte administratif de l'exercice 2021, qui est soumis à votre approbation, est présenté selon l'instruction comptable M14 pour le budget général et selon l'instruction M4 pour les autres budgets annexes.

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente l'exécution du budget. Il rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats comptables de l'exercice.

Les restes à réaliser en investissement et les rattachements de charges et produits en fonctionnement sont pris en compte dans le calcul des résultats du compte administratif.

Conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient, après le vote du compte administratif, d'en affecter les résultats.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de notre assemblée. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice 2021 tenant compte du report du résultat 2020.

L'affectation du résultat doit couvrir en priorité le besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

Dépenses 2021	45 149 825,99
Charges à caractère général	9 988 816,79
Charges de personnel	22 689 548,49
Atténuations de produits	1 917 873,79
Autres charges de gestion courante	7 190 894,32
Charges Financières	561 997,89
Charges Exceptionnelles	182 155,91
Opérations d'ordre	2 618 538,80
Recettes 2021	56 728 375,69
Atténuations de charges	119 949,43
Produits des services	4 874 396,13
Impôts et Taxes	41 318 296,91
Dotations et Subventions	9 106 771,89
Autres produits de gestion courante	548 936,15
Produits exceptionnels	452 792,92
Opérations d'ordre	307 232,26

Résultat de l'exercice 2021	+ 11 578 549,70
Excédent reporté 2020	+ 28 915 981,62
Excédent de Clôture 2021 Section de Fonctionnement	+ 40 494 531,32

BUDGET GENERAL

Section d'Investissement

Dépenses 2021	15 833 790,88
Frais d'Etudes et Insertions	120 755,73
Subventions d'Equipement versées	2 261 869,52
Immobilisation corporelles	1 469 468,79
Travaux	5 458 070,50
Capital de la dette - Cautionnement	5 866 747,49
Immobilisations financières	54 944,22
Opérations d'ordre	390 522,04
Opérations pour compte de tiers	211 412,59
Recettes 2021	11 555 537,66
Emprunt - Cautionnement	3 001 480,00
Subventions	3 310 774,33
Excédent de fonctionnement capitalisé	192 252,23
Taxe d'Aménagement- TLE	926 124,16
FCTVA	1 158 745,00
Opérations d'ordre	2 701 828,58
Opérations pour compte de tiers	264 333,36
Résultat de l'exercice 2021	- 4 278 253,22
Excédent reporté 2020	+ 3 536 990,50
Solde des Restes à Réaliser	- 7 044 236,88
Déficit de Clôture 2021 Section d'Investissement	- 7 785 499,60

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 7 785 499,60 €
- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 741 262,72 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 32 709 031,72 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section de fonctionnement

Dépenses 2021	833 909,11
Charges à caractère général	794 947,48
Charges Exceptionnelles	38 961,63
Recettes 2021	1 502 283,46
Autres produits de gestion courante	17 018,66
Produits des services	1 485 264,80
Résultat de l'exercice 2021	+ 668 374,35
Excédent reporté 2020	+ 0,00
Excédent de Clôture 2021 Section de Fonctionnement	+ 668 374,35

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section d'Investissement

Dépenses 2021	0,00
Frais d'Etudes et Insertions	0,00
Immobilisation corporelles	0,00
Travaux	0,00
Capital de la dette	0,00
Opérations d'ordre	0,00
Recettes 2021	0,00
Subventions	0,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
Opérations d'ordre	0,00
Résultat de l'exercice 2021	0,00
Déficit reporté 2020	0,00
Solde des Restes à Réaliser	0,00
Déficit de Clôture 2021 Section d'Investissement	0,00

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 668 374,35 €

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Section de fonctionnement

<i>Dépenses 2021</i>	1 516 824,84
Charges à caractère général	864 929,83
Charges de personnel	350 938,86
Charges Financières	24 282,61
Charges Exceptionnelles	355,22
Autres charges de gestion courante	351,56
Opérations d'ordre	275 966,76
<i>Recettes 2021</i>	1 807 920,70
Autres produits de gestion courante	1,89
Produits des services	1 278 886,17
Produits exceptionnels	5 563,08
Subvention d'exploitation	299 413,78
Opérations d'ordre	224 055,78
<i>Résultat de l'exercice 2021</i>	+ 291 095,86
<i>Excédent reporté 2020</i>	+ 634 261,58
<i>Excédent de Clôture 2021 Section de Fonctionnement</i>	+ 925 357,44

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Section d'Investissement

<i>Dépenses 2021</i>	2 543 923,81
Frais d'Etudes et Insertions	1 627,31
Immobilisation corporelles	817,40
Travaux	1 943 979,24
Capital de la dette	373 444,08
Opérations d'ordre	224 055,78
<i>Recettes 2021</i>	2 348 232,56

Subventions	1 625 619,52
Excédent de fonctionnement capitalisé	446 646,28
Opérations d'ordre	275 966,76
Résultat de l'exercice 2021	- 195 691,25
Déficit reporté 2020	- 347 872,76
Solde des Restes à Réaliser	+ 211 136,00
Déficit de Clôture 2021 Section d'Investissement	- 332 428,01

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Couverture du besoin de financement - Article 1068 : + 332 428,01 €
- Déficit reporté en investissement - Article 001 : - 543 564,01 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 592 929,43 €

BUDGET ANNEXE DU QUATTRO

Section de fonctionnement

Dépenses 2021	506 727,82
Charges à caractère général	262 758,65
Charges de personnel	228 071,97
Opérations d'ordre	15 896,08
Autres charges de gestion courante	1,12
Recettes 2021	506 877,25
Atténuations de charges	643,65
Produits des services	132 729,61
Dotations et Subventions	368 230,00
Autres Produits de gestion courante	1,99
Produits exceptionnels	4 572,00
Opérations d'ordre	700,00
Résultat de l'exercice 2021	+ 149,43
Excédent reporté 2020	+ 15 904,30
Excédent de Clôture 2021 Section de Fonctionnement	+ 16 053,73

BUDGET ANNEXE DU QUATTRO

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Section d'Investissement

Dépenses 2021	1 575,00
Immobilisation corporelles	875,00
Opérations d'ordre	700,00
Recettes 2021	15 896,08
Opérations d'ordre	15 896,08
Résultat de l'exercice 2021	+ 14 321,08
Excédent reporté 2020	+ 19 170,49
Solde des Restes à Réaliser	- 15 913,00
Excédent de Clôture 2021 Section d'Investissement	+ 17 578,57

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 33 491,57 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 16 053,73 €

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

Section de fonctionnement

Dépenses 2021	35 360,17
Charges à caractère général	24 104,40
Opérations d'ordre	11 255,77
Recettes 2021	162 989,57
Opérations d'ordre	9 684,38
Produits des services	153 305,19
Résultat de l'exercice 2021	+ 127 629,40
Excédent reporté 2020	+ 176 398,57
Excédent de Clôture 2021 Section de Fonctionnement	+ 304 027,97

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR

Section d'Investissement

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Dépenses 2021	68 113,11
Opérations d'ordre	12 202,00
Frais d'études et d'insertion	55 911,11
Recettes 2021	13 773,39
Opérations d'ordre	13 773,39
Résultat de l'exercice 2021	- 54 339,72
Excédent reporté 2020	+ 190 056,83
Solde des Restes à Réaliser	- 103 503,33
Excédent de Clôture 2021 Section d'Investissement	+ 32 213,78

Compte tenu de ces résultats, il vous est proposé d'affecter les résultats ainsi :

- Excédent reporté en investissement - Article 001 : + 135 717,11 €
- Excédent reporté en fonctionnement - Article 002 : + 304 027,97 €

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la Commission des Finances et du Budget du 2 juin 2022:

Article 1 : d'approuver les comptes administratifs 2021 du budget général et des budgets annexes

Article 2 : d'approuver les affectations de résultats telles que proposées pour le budget général et les budgets annexes

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 33
- CONTRE : 7

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

- SANS PARTICIPATION : 1

M. Roger DIDIER

La Maire-Adjointe



Maryvonne GRENIER

Transmis en Préfecture le : 24 JUIN 2022

Affiché ou publié le : 24 JUIN 2022

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

